

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 23 mars 2026 — *Déploiement de l'Entry-Exit System (EES)*

Ports et armateurs français alertent le Gouvernement sur un risque majeur de désorganisation des frontières portuaires

Après de multiples alertes et des constats de terrain inquiétants, Armateurs de France et l'Union des Ports de France ont adressé conjointement un courrier au ministre de l'Intérieur, ainsi qu'au ministre des Transports et à la ministre déléguée chargée de la Mer et de la Pêche, afin de les alerter sur la persistance de graves dysfonctionnements constatés dans le déploiement de l'Entry-Exit System (EES) dans les points de passage portuaires français, alors que l'entrée en service complète du dispositif est prévue dans moins d'un mois, le 10 avril 2026.

La filière soutient les objectifs de l'EES

La filière maritime française soutient pleinement les objectifs de sécurité de l'EES, système européen automatisé de contrôle aux frontières qui enregistre les données personnelles et biométriques des ressortissants de pays tiers, en remplacement du tampon manuel des passeports. Il vise à renforcer les contrôles, fiabiliser le suivi des séjours de courte durée et automatiser le calcul de la durée de séjour autorisée.

Ports et armateurs français réaffirment leur volonté de contribuer activement à la réussite de sa mise en œuvre.

Un dispositif insuffisamment opérationnel à ce stade dans les points de passage portuaires

Les retours des ports et des armateurs français font apparaître une réalité conjointe préoccupante : le dispositif tel qu'il est aujourd'hui déployé n'est pas opérationnel dans les points de passage portuaires.

La filière a identifié **plusieurs difficultés majeures** :

- La défaillance de la partie logicielle des équipements biométriques indispensables aux contrôles (tablettes, kiosques, dispositifs de capture) ne permet pas leur déploiement opérationnel ;
- L'organisation actuelle des contrôles et les effectifs mobilisables ne permettront pas d'absorber les volumes de trafic attendus en haute saison ;

- Le dispositif, qui a été conçu principalement pour les flux piétons aéroportuaires, n'est pas adapté aux spécificités des flux, de nombreux passagers débarquant à bord de leurs véhicules.

Une situation porteuse de risques lourds pour la filière

Dans ces conditions, une mise en œuvre défailante du dispositif à plein régime le 10 avril ferait **peser un risque sérieux de congestion et de désorganisation des points de passage frontaliers portuaires à l'approche de la saison estivale**. Les conséquences pourraient être lourdes : allongement massif des temps d'escale, retards en chaîne des liaisons maritimes, dégradation de l'expérience passager, risques liés à la sûreté et perte de compétitivité des ports français. En outre, le mécontentement prévisible des passagers provenant de pays extérieurs à l'espace Schengen pourrait également influencer sur les flux touristiques.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que d'importants investissements ont déjà été réalisés par les ports pour adapter leurs équipements, sur la base d'hypothèses opérationnelles qui ne sont aujourd'hui pas confirmées par des tests en conditions réelles.

Une demande de rendez-vous en urgence avec les ministères concernés

Armateurs de France et l'Union des Ports de France ont sollicité un rendez-vous avec le ministre de l'Intérieur, mais également avec le ministre des Transports et avec la ministre déléguée chargée de la Mer et de la Pêche, afin de présenter les constats remontés du terrain et de proposer des solutions opérationnelles adaptées aux spécificités des flux maritimes.

Les deux organisations appellent à l'ouverture sans délai d'un dialogue avec les autorités afin d'éviter une mise en service précipitée à l'approche de la haute saison d'un dispositif qui, en l'état, ne permet pas de concilier efficacement sécurité des frontières et fluidité des échanges. Les ministères ont pris acte de notre demande. Nous sommes en attente d'une date de rencontre.

À propos d'Armateurs de France

Organisation professionnelle représentative des entreprises françaises de transport et de services maritimes, Armateurs de France représente 26 000 emplois directs en France. Elle défend les intérêts de la profession auprès des instances nationales, européennes et internationales, pour construire un cadre favorable au développement économique et à l'emploi maritime français.

<https://www.armateursdefrance.org>

À propos de l'Union des Ports de France (UPF)

L'Union des Ports de France (UPF) est l'association professionnelle représentant les exploitants de ports français. Elle rassemble 48 membres actifs qui regroupent les établissements gestionnaires de ports de

commerce français en métropole et en outre-mer, les ports de pêche, ainsi qu'un certain nombre de criées. Elle réunit, les grands ports maritimes et fluvio-maritimes, les ports autonomes, les ports décentralisés dont la gestion peut être assurée par des chambres de commerce et d'industrie, des sociétés d'économie mixte ou des sociétés d'exploitation portuaires. <https://www.port.fr/>

Contacts médias :

Armateurs de France

Anaïs Legendre, Responsable Communication & Affaires Institutionnelles :

a-legendre@armateursdefrance.org